

CENTRE

Axe 9 : Qualité de Vie au Travail

# Dispositif QVT - Module "flash" - Mise en place du télétravail

## Contexte

---

Pas de contexte

## Objectifs

---

- Mettre en place, renforcer ou élargir le télétravail au sein de votre établissement
- Connaître le cadre juridique du télétravail applicable à votre secteur d'activité
- Appréhender les enjeux et les impacts organisationnels du télétravail (management à distance, régulation de la charge, cohésion d'équipe, espaces de travail, usage des outils numériques...)
- Préparer le déploiement du télétravail (pilotage, méthode, outils...)
- Intégrer la question du travail au coeur de la démarche (individu, métier, service)
- Elaborer une feuille de route sur-mesure
- Lever les freins pour consolider et pérenniser la démarche
- Procéder à des ajustements et évaluer le dispositif dans le cadre d'un retour d'expérience.

## Programme

---

Le module (avec intersessions éventuelles) s'organise autour des étapes suivantes : Définir le cadre juridique du télétravail,

- Identifier les leviers et facteurs de mise en oeuvre du télétravail
- Comprendre les déterminants de la qualité de vie au travail en télétravail Evaluer les impacts du déploiement du télétravail à l'échelle des individus, des métiers et des services
- Piloter le déploiement du télétravail (cadrage méthodologique et outils pratiques de mise en oeuvre)
- Suivre et ajuster le télétravail au cours du temps : retour d'expérience, ressources, difficultés
- Partager les freins et les réussites. Points forts de l'intervention Formalisation d'une feuille de route adaptée favorisant la mise en oeuvre opérationnelle du télétravail ou son élargissement, ajustée à chaque établissement.
- Méthodologie experte visant à concilier performance organisationnelle et qualité de vie au travail en travaillant sur les 5 déterminants identifiés comme favorables à un télétravail raisonné.
- Intersession de 6 mois permettant à chaque participant d'expérimenter puis de bénéficier d'un temps partagé de retour d'expérience avec les pairs.
- Durée et programme adaptables selon le contexte et les enjeux de chaque établissement.

**Public**

**Responsable RH, Cadre de service, Chef de projet "télétravail" et toute personne chargée de la mise en oeuvre du télétravail.**

**Exercice**

**2024**

**Code de formation**

**A210**

**Nature**

**AFR**

**Organisé par**

**SOFAXIS**

**Durée**

**28 heures**